



## ZONE DE DISTRIBUTION : CHASSE SUR RHONE

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2025

Anticipant l'obligation de contrôle fixée en 2026, les PFAS ont été recherchés sur ce réseau compte tenu d'une situation à risque et conformément au plan d'action interministériel mis en œuvre par l'ARS (voir site internet de l'ARS). Si dans l'attente des conclusions des expertises sanitaires nationales l'eau peut être consommée, un plan d'actions a été mis en œuvre depuis mi-novembre 2025 pour rétablir la qualité de l'eau (traitement des PFAS à l'usine de Ternay).  
L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages de Ternay. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique et de désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 6338 personnes sur 1 commune (CHASSE-SUR-RHONE). Le responsable des installations est : « VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE\_ARA » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **37**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **23**  
Valeur moyenne : **11,5 mg/L**  
Valeur maxi : **15 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **275**  
Valeur maxi : **0,007 microgramme/L**

#### SOMME DE 20 PFAS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **11**  
Valeur moyenne : **0,132 microgramme/L**  
Valeur maxi : **0,216 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **23**  
Valeur moyenne : **24,7 °f**  
Valeur maxi : **27,5 °f**

### Quelques conseils

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 19/05/2026

UDI 038001203

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.